

# Commission locale d'information

Auprès du CNPE de St-Alban St-Maurice l'Exil

Réunion plénière du 4 mars 2019

## Synthèse

### 1- Accueil et validation du compte rendu de la réunion plénière du 27 novembre 2018

*Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale*

Madame CELARD remercie les différents organisateurs de la CLI, les personnes présentes et particulièrement M. VEYRET qui assiste à sa dernière CLI. Elle expose ensuite l'ordre du jour.

Madame Elisabeth CELARD débute l'ordre du jour avec la validation du compte rendu de la réunion plénière du 27 novembre 2018. Elle rappelle les sujets du compte rendu de la précédente CLI, aucun membre n'émet de remarque ou observation, le compte rendu est validé.

### 2- Information sur les rencontres Inter-CLI du Sud-Est 2019

*Mme Ariane PONT – Secrétaire de la CLI*

Madame Ariane PONT vient présenter l'organisation et le programme des rencontres inter-CLI du sud-est. Ces rencontres se déroulent tous les deux ans, la dernière ayant eu lieu à Marseille et la première dans la Drôme (en 2014). L'expérience est cette année renouvelée en Isère puisque c'est un choix des présidents de CLI Iséroise de se positionner comme accueillant de ces rencontres.

Ce programme ainsi qu'un formulaire d'inscription seront envoyés sous peu, pour les rencontres des 6 et 7 juin prochains à Grenoble.

Différentes activités seront proposées sur ces deux jours, notamment des ateliers de travail sur les réseaux sociaux, l'intégration des nouveaux PPI, l'implication de la population dans les PPI ou encore une visite du site Superphénix. Madame Ariane PONT rappelle que tous ces éléments seront sur inscription, toutes les informations et le programme détaillé seront envoyés après la CLI de ce jour et elle réceptionnera les actes de candidatures pour participer à ces journées. Les participations seront limitées à 2 membres par collège par CLI.

### 3- Présentation de l'ESS générique de niveau 1 survenu depuis la dernière CLI

*Monsieur DELECROIX, EDF / Monsieur Olivier VEYRET, ASN*

Monsieur DELECROIX, directeur délégué de la centrale de Saint Alban, salue les membres présents. Il va présenter quelques éléments sur l'évènement significatif de niveau 1 déclaré en début d'année. Il s'agit d'un évènement significatif générique sur un risque de non-tenu au séisme de certains matériaux du circuit de refroidissement intermédiaire.

Après avoir présenté un schéma simplifié de la centrale, il explique que l'écart est dû aux joints d'étanchéité au niveau des brides des pompes du Circuit de refroidissement intermédiaire (RRI).

Monsieur DELECROIX explique qu'aujourd'hui, les matières de ces joints ont été mises en conformité, et qu'un programme de travaux a été enclenché dès la détection de l'écart. L'ensemble des 19 sites du parc de production nucléaire concernés ont été examinés et suite à ces contrôles, trois autres sites vont faire l'objet d'une remise en conformité.

EDF a déclaré cet évènement au niveau 1 de l'échelle INES. Pour rappel, l'échelle INES comporte 7 niveaux. Il s'agit donc d'un évènement classé en anomalie sur les installations d'EDF.

Monsieur DELECROIX précise qu'il n'y a eu aucune conséquence pour la sûreté durant tout le temps de fonctionnement avec ces joints qui

n'étaient pas de la bonne matière. Aucune fuite n'a été constatée sur les circuits. Cependant cela aurait pu se matérialiser en cas de séismes cumulés par une perte des alimentations électriques externes de la centrale.

Sur demande de l'auditoire, Monsieur DELECROIX apporte une précision sur la différence de classification des évènements (0 et 1) entre les différents réacteurs touchés, seul St Alban est concerné par cette anomalie sur l'ensemble des pompes de son circuit de refroidissement intermédiaire, sur les autres sites ce n'est pas l'ensemble des pompes qui est touché, d'où cette différence.

Monsieur Olivier VEYRET de l'ASN revient sur ce point et confirme que la gravité était moindre sur les autres sites, du fait du plus petit nombre de pompes concernées.

## **4- Informations / actualités sur l'extension du PPI**

**Monsieur Jean-Yves CHIARO - Sous-Préfet de Vienne**

Monsieur Jean-Yves CHIARO rappelle que l'extension du PPI de 10 à 20 kilomètres a des conséquences sur l'information du public d'une part, et sur la réalisation des plans communaux de sauvegarde d'autre part.

Pour information le nouveau PPI est en ce moment consultable dans les mairies et en sous-préfecture.

Actuellement, la principale difficulté est la mise en révision des 19 PPI et donc l'étalement dans le temps de leur validation au niveau national, de l'information des élus et des populations en matière de prévention du risque nucléaire et les nouveautés dans la mise à disposition des comprimés d'iode stables pour la population.

La validation en amont de la liste des communes, des pharmacies et des établissements scolaires intégrés dans les nouveaux périmètres PPI a été faite.

En février 2019 a eu lieu la formation des pharmaciens d'officine à l'utilisation du logiciel de gestion des bases de données du suivi des retraits des comprimés d'iode stables et l'élaboration des documents pédagogiques. En clair, avant de distribuer, il faut que tout le monde soit informé.

En mars-avril se déroulera la précampagne d'information à l'attention des élus locaux et la distribution se fera plutôt en septembre, après les vacances, lorsque tout aura été organisé.

A la question de la transmission de l'information sur l'iode stable aux professionnels de santé, Monsieur CHIARO précise que cela ne concernera principalement que ceux qui sont intéressés et les prescripteurs de l'information à la population. Il pense notamment aux maires, aux médecins et aux pharmaciens.

Suite à une question sur la date butoir de validation du PPI, Monsieur CHIARO confirme qu'elle se situe fin mars mais précise qu'avec l'actualité sociale, les cabinets des préfets et sous-préfets sont grandement mobilisés, pouvant entraîner un décalage de date.

Il est rappelé à Mr CHIARO qu'à la suite de Fukushima des mesures étaient prévues, notamment la distribution de comprimés d'iodes au-delà des limites du PPI au cas où la pollution radioactive dépasse ces limites. Pour répondre, Mr CHIARO explique que le sujet du jour est déjà l'extension du PPI de 10 à 20 km, et que lorsque le PPI aura été étendu, il faudra reprendre cette question et décider de la conduite à tenir sur ce sujet. Il est à noter que la CRIIRAD, représentée par Mr DESBORDES, n'accepte pas cette remarque et pense qu'il faut dès aujourd'hui prévoir cette distribution au-delà du PPI.

L'extension du PPI à 20km ne remettra pas tout en question, mais des changements seront à l'étude, notamment l'éloignement de certains postes de commandement.

Pour finir sur le sujet des PPI, trois points sont à souligner :

- La mise en place d'un parrainage par des maires de communes (notamment de 2 à 5km), aux nouveaux maires concernés par le PPI, souhaitant être accompagnés,
- L'IRMa<sup>1</sup> apportera aux maires intéressés, comme depuis 1996, un apport technique et quotidien, avec le recul du fait de son expérience dans ce domaine, ,
- La question des péages environnants, pour l'alerte, l'évacuation et la prise en compte des possibles bouchons, dans le cas d'un accident entraînant l'évacuation de la population reste prégnante. Cette question sera étudiée et possiblement intégrée dans le PPI.

## **5- Synthèse environnementale des rejets du CNPE et présentation de l'état des lieux environnement de St-Alban**

**MONSIEUR Roland DESBORDES, CRIIRAD**

Monsieur DESBORDES prend la parole et remercie la CLI de lui donner l'occasion de s'exprimer et de présenter le travail de la CRIIRAD autour de St-Alban à propos des rejets environnementaux.

M. DESBORDES commence par souligner qu'il n'est pas d'accord avec certains propos de l'ASN, notamment ceux qui consistent à dire que « tout va bien » concernant les autorisations de rejets de l'exploitant.

Il explique via une diapositive EDF où sont effectués les rejets dans l'environnement, il précise qu'il y en a plusieurs et de plusieurs types. Il poursuit en donnant un point de vue sur le nouvel arrêté, notamment sur l'augmentation des autorisations de rejets.

<sup>1</sup> L'IRMa : L'Institut des Risques Majeurs

Après une brève explication du fonctionnement et déroulement des procédures d'autorisation, il rappelle qu'une convention (OSPAR<sup>2</sup>) a été signée il y a 25 ans. Lors de cette convention, il avait été convenu de l'arrêt des rejets dans l'environnement, et ce, à une date dont l'échéance est dans 9 mois. Il relève que depuis, aucune diminution des rejets n'a été constatée.

M. DESBORDES illustre sa présentation avec quelques exemples, notamment le tritium et le carbone 14, dont la limite d'autorisation de rejets n'a pas, ou très peu, évolué, par rapport aux anciens arrêtés. Il poursuit en s'attardant sur le carbone 14 en particulier, et indique ne pas comprendre comment, dans les documents fournis par EDF concernant St-Alban, on ne retrouve pas une trace de ce radioélément. Il s'interroge également sur la raison de mettre des limites d'autorisations de rejets (tritium par exemple) aussi hautes par rapport à ce que rejette en réalité EDF.

La CRIIRAD a réalisé un gros travail pour retrouver ce tritium tout comme le carbone 14. Dans les différents rapports, il est indiqué que l'on retrouve du tritium, mais qu'une partie vient des essais nucléaires des années 60, qu'il y en a d'origine naturelle puisque nous en retrouvons dans l'air (1 à 2 Bq/litre). Or, quand l'exploitant présente ses mesures, cela s'élève encore souvent à 15 Bq/litre, or à partir de 14 Bq/litre on peut déjà dire qu'il y a pollution. Pour le cas du carbone 14, il est difficile de dissocier le carbone 14 émis par la centrale et le carbone 14 naturellement présent.

Pour terminer sur ce sujet, M. DESBORDES se dit peu satisfait par les mesures de l'IRSN, plus précisément concernant les points de mesures qu'il juge trop éloignés de la centrale et parfois mal placés. En effet pour la CRIIRAD, il est plus probable de trouver du tritium et du carbone 14 dans un rayon de 1 à 2 kilomètres de la centrale, sous les vents dominants.

M. DESBORDES termine son exposé en demandant à la CLI de pousser ses investigations sur les rejets dans l'environnement et rappelle qu'il n'y a pas eu depuis 1995 de visite décennale.

Monsieur Bruno DUVAL, chef de mission sécurité/radioprotection/environnement au CNPE, présente les données environnementales concernant l'année 2018.

Il commence par les rejets dans l'environnement, plus particulièrement le tritium dans ses différents états, où il donne le chiffre, pour les rejets liquides, de 40 TBq rejetés pour une limite réglementaire de 80 TBq.

M. DUVAL tient à donner un autre chiffre, la dosimétrie annuelle due aux rejets : 1 microSievert par an pour une personne habitant proche de la centrale. Cette dosimétrie est de l'ordre de 100 fois inférieure à la radioactivité naturelle.

Concernant les relevés chimiques liquides, il signale que les rejets sont en dessous des prévisionnels.

Concernant la gestion de l'eau du Rhône à St-Alban, M. DUVAL rappelle les différentes mesures, contraintes et types de gestion qui sont appliqués sur le cours du Rhône de la Suisse à la Méditerranée. Il explique également que la température du Rhône peut varier, ce qui influe sur les périodes d'étiage et donc sur la puissance des réacteurs.

Concernant la gestion des déchets, M. DUVAL souligne un bon niveau de performance, une valorisation de l'ordre de 90% des déchets conventionnels ; les déchets qui ne peuvent pas être valorisés sont essentiellement de l'amiante et ils sont mis dans des déchetteries prévues à cet effet. Aucun écart n'est à déplorer dans le conditionnement des déchets radioactifs. Ceux-ci ont fait l'objet d'une présentation détaillée des productions lors d'une précédente CLI.

M. Duval termine sa présentation sur le thème de la biodiversité, il rappelle que sur le site existe une zone classée ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Un partenariat a été signé entre EDF et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Isère (le CEN 38) pour gérer cette zone.

Il est demandé à la CRIIRAD ce qu'elle pense de la dosimétrie annoncée par M. Duval. Pour M. DESBORDES, le résultat du calcul d'EDF qui est basé sur des chiffres où on ne retrouve pas de radioactivité, est biaisé. Selon lui, l'échelle est la suivante : par an, un microsievert c'est négligeable, à partir de 10 microsievert ce n'est plus négligeable et 1000 microsievert (soit 1 mSv) c'est inacceptable, entre le 10 et 1000 microsievert, cela relève de la radioprotection : informer les gens aux risques et réduire le risque au niveau le plus bas possible.

L'IRSN, représentée par Monsieur Philippe RENAUD souhaite répondre à la CRIIRAD à propos des niveaux de doses. M. RENAUD explique qu'avec les progrès métrologiques, ils sont capables d'effectuer des calculs de doses à 100% basés sur des résultats de mesures. Il faut cependant avoir un scénario d'exposition correct

Pour conclure M. RENAUD explique que, en se basant sur des résultats de mesures, il y a cohérence avec les résultats des calculs.

## 6- Présentation du projet d'étude en 2019 – 2021 par l'IRSN

*Mme Marie-Hélène PERTUISOT, IRSN et Monsieur Lionel SAEY, IRSN*

Madame PERTUISOT commence par présenter l'IRSN et ses différentes missions. Elle ajoute que l'IRSN a des compétences dans plusieurs domaines, notamment la sûreté nucléaire et la radioprotection.

Elle termine sa présentation en rappelant que l'IRSN est un partenaire privilégié des CLI depuis plusieurs années et, qu'à titre informatif, en 2018, 14 interventions ont eu lieu dans les différentes CLI. Elle informe qu'elle est le point d'entrée des CLI à l'institut ([marie-helene.pertuisot@irsn.fr](mailto:marie-helene.pertuisot@irsn.fr)).

Monsieur SAEY présente le projet d'étude à venir autour du site de St-Alban. Ce projet sera composé d'études à vocation de recherches afin de mieux caractériser les connaissances, les mécanismes, les transferts des radionucléides dans l'environnement, l'association et la valorisation, l'influence sur son environnement et sur les populations autour de cet environnement.

Ce projet est décomposé en trois volets :

- Le volet modélisation : il comprend l'étude des paramètres de transfert, la comparaison des résultats des modèles avec des résultats de mesures in-situ et l'évaluation réaliste de l'exposition des populations autour des sites nucléaires.
- Le volet mesures et analyses, qui consiste en l'amélioration des stratégies, méthodes d'acquisition des données (nouveaux modèles, nouvelles stratégies de mesures, nouveaux dispositifs de mesures) et analyses en laboratoire.
- Le volet enquête de proximité qui permettra de mieux comprendre les habitudes de la population et donc d'améliorer les scénarios d'exposition de cette population.

Il est à signaler que les CNPE ne sont pas les seuls sites concernés par ce projet. Sur 35 structures, 19 sont des CNPE. L'objectif est de pratiquer des études reproductibles d'un site à l'autre si les configurations sont les mêmes.

L'IRSN attend beaucoup de ce projet qui va permettre l'amélioration des connaissances.

Les différentes études déjà effectuées montrent un marquage visible de l'environnement par les sites nucléaires concernés, et donne à l'IRSN le sentiment de pouvoir réaliser, approfondir et faire aboutir les études envisagées pour ce projet.

Mr SAEY présente quelques exemples et rappelle que si les membres de la CLI souhaitent avoir plus de renseignements sur ces résultats de mesures faits dans l'environnement, l'IRSN a publié, fin 2018, une synthèse de l'ensemble des données de caractérisation radiologique de l'environnement collectées par les membres du réseau national de mesure (RNM) dont le lien internet est [www.irsn.fr/BR2015-2017](http://www.irsn.fr/BR2015-2017).

L'IRSN a déjà une première idée en faisant une analyse globale sur l'ensemble des CNPE que l'influence d'un CNPE sur son environnement se situerait entre 0 et 10 kilomètres. Il faudrait donc valider ce périmètre dans le cadre de l'étude menée autour du CNPE de St Alban.

Monsieur Lionel SAEY présente le macro-planning prévisionnel pour ce projet, dimensionné sur :

- 2019, première année plutôt orientée vers les thématiques aérosols et terrestres avec les études de la dispersion, des rejets atmosphériques, les études des denrées et transferts des radionucléides aux denrées et enfin les études sur l'acquisition de données sur les modes de vie des résidents.
- 2020 serait plutôt orientée sur la partie aquatique avec l'étude de la dispersion des rejets aquatiques et le transfert de ces radionucléides dans le milieu aquatique (cours d'eau et nappe).

Tout au long de ces années, il est proposé de faire des retours réguliers de l'avancement de l'étude auprès de la CLI.

Monsieur Lionel SAEY termine sa présentation en rappelant qu'il est le chef de ce projet et en sera le principal interlocuteur. En cas de demandes spécifiques, il est possible de contacter l'IRSN sur le site internet [ouverture.societe@irsn.fr](mailto:ouverture.societe@irsn.fr).

## 7- Présentation du calendrier prévisionnel des réunions de la CLI 2019 et conclusion

La prochaine réunion de la CLI aura lieu le 24 juin 2019 à 14 h. La réunion plénière et publique aura quant à elle lieu le 19 novembre à 16 h.

## 8-Conclusion

Madame Elisabeth CELARD remercie tous les intervenants qui ont pris la parole lors de cette CLI. Elle remercie les maires et les élus qui acceptent de participer au groupe d'information et de formation des nouvelles communes incluses dans le PPI.

De plus, la CLI souhaite mettre en place un groupe de travail par rapport à ce suivi de l'étude IRSN. Elle invite les personnes intéressées à communiquer leur identité à Madame Ariane PONT.